

Demande de précompte sur le traitement© mensuel

votre santé
notre référence

(voir définition assiette de la cotisation sur www.mage.fr)

Les adhérents MAGE régulent leur cotisation par précompte sur le traitement versé par leur administration.

Il suffit de compléter la demande de précompte au verso, en remplissant et en signant uniquement la partie réservée au membre participant (quart supérieur droit du verso) et d'adresser la totalité de l'imprimé de précompte avec votre dossier d'adhésion à la MAGE qui le codifie et l'adresse au service gestionnaire de votre traitement.

► Si vous avez effectué, séparément, votre demande d'adhésion, ou si vous êtes déjà adhérent(e), il suffira de joindre à cette demande de précompte la photocopie de votre dernière feuille de paye, ou la photocopie de l'arrêté de nomination (fonctionnaire stagiaire) ou du contrat de travail (contractuel(le) ou vacataire) pour les nouveaux personnels.

► Si c'est votre première adhésion, il faudra retourner toutes les pièces prévues
> voir sur www.mage.fr.



MAGE
mutuelle de l'éducation
santé • prévoyance • et plus

42 bis, rue d'Ulm
75005 PARIS

